

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 30/09/2021

Le 7 Octobre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN, David POMMIER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : MOBILITES – Réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié et d'une restructuration du réseau de transports Saônibus - Demande de subventions

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV, est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis 2011 et gère à ce titre l'organisation de services de transports scolaires depuis 2012 et un réseau de transports urbains (Saônibus) depuis 2013.

L'évolution démographique de notre territoire ne cesse d'augmenter ces dernières années (+12.5% entre 2012 et 2021) et le développement économique de nos parcs d'activités aussi (11 parcs d'activités représentant 4 700 emplois et 270 entreprises).

La CCDSV souhaite donc revoir et adapter sa politique des mobilités afin de mieux répondre aux nouvelles attentes de ses habitants et des salariés des parcs d'activités.

Le réseau de transports urbains Saônibus est articulé avec 6 gares se trouvant sur les territoires voisins et 4 lignes interurbaines gérées par la Région Auvergne Rhône Alpes traversant notre territoire. Des expériences de covoiturage ont été lancées sur un de nos parcs d'activités.

Un nouveau collège ouvrira en septembre 2023 à Saint Didier de Formans en remplacement de celui de Trévoux. Un schéma directeur des modes actifs est en cours de réalisation.

Un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Trévoux et Lyon, piloté par la région Auvergne Rhône Alpes, est envisagé pour une mise en service vers 2025.

La réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), créé par la loi LOM semble être pertinent pour répondre à notre problématique des mobilités et ce notamment en lien avec notre PCAET dont les actions sont en cours de validation.

Cet outil de planification se veut volontaire, souple, adapté au territoire et participatif.

Il pourrait se décomposer ainsi :

- Diagnostic de l'existant et analyse des besoins.
- Définition des orientations stratégiques.
- Propositions d'actions et chiffrage.
- Concertation avec la population.
- Choix d'un plan de mobilité avec une restructuration du réseau de transports Saônibus et des propositions concrètes pour tous types d'alternatives à la voiture (covoiturage, autopartage...).

La réalisation d'un plan de mobilité simplifié avec une restructuration du réseau de transports Saônibus et des propositions concrètes d'autres alternatives à la voiture particulière est estimé entre 70K€ et 90K€ HT.

En proposant les meilleures alternatives possibles à la voiture particulière, la CCDSV contribuera à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

M. Richard SIMMINI informe le Bureau que ce type d'études peut bénéficier de subventions : l'Etat (CEREMA, ADEME...), la Région et le Département de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** le principe de la réalisation d'un plan de mobilités simplifié et d'une restructuration du réseau de transports Saônibus ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain et tout autre organisme ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès de l'Etat et des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 et 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **1 2 OCT. 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2021.1007-2021B26-MD
Affichage le :

1 2 OCT. 2021

A Trévoux, le 07/10/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

